

Décision 08-D-29 du 03 décembre 2008

relative à des pratiques relevées dans le secteur des marchés publics d'entretien de menuiserie métallerie serrurerie

Posted on: 05 décembre 2008 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie de l'Industrie et des Finances

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanctions pécuniaires
Transmission au Procureur de la République

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s) concernée(s)

Girod Père et Fils, SMAB

Lire

le texte intégral de la décision

224.86 Ko